



## Compte rendu rapide du CTPM du 15 décembre 2005

### Information principale de ce CTPM :

**Des négociations vont s'ouvrir sur des garanties collectives et individuelles dès le mois de janvier.**

### **La CFDT a fait une déclaration préalable sur l'avenir des services de l'Équipement pour les infrastructures routières :**

Le premier ministre a mis en place un programme d'audit de modernisation.

Le ministère des Transports, de l'Équipement du tourisme et de la mer a organisé une première mission d'audit de modernisation sur la gestion et l'avenir des services de l'équipement intervenant pour les infrastructures aéronautiques

Le 8 décembre 2005, les organisations syndicales CFDT, CGT et FO ont été reçues par les membres de l'audit :

Pour la CFDT, le constat est accablant :

#### **Un audit bâclé :**

La circulaire du premier ministre établit une durée de deux à trois mois pour réaliser les investigations et rédiger les conclusions préliminaires. Or, force est de constater que l'équipe d'audit a battu tous les records, en effet, au bout de seulement quinze jours leurs conclusions circulaient dans les services. Leur maigre champ d'investigations, le SSBA/SO, une base militaire, le directeur général de l'aviation civile. En conclusion, les conditions de cet audit sont proprement inacceptables, les organisations syndicales servant alors de simples témoins à un scénario écrit d'avance.

#### **Une présentation orientée :**

Lors de la présentation très courte, l'équipe d'audit a insisté sur les pratiques « divergentes » de nos services s'intéressant principalement sur les 3 SSBA à :

- des travaux effectués principalement en régie, c'est à dire par les agents
- des études établies par nos équipes de maîtrise d'œuvre
- la construction de bâtiments dits « banaux », éloignée des spécificités de l'activité aéronautique.

Les termes employés (banal, divergent) semblent répondre à la préoccupation de l'équipe d'audit de permettre à brève échéance, l'externalisation de nos missions, c'est à dire de confier celles ci à des entreprises privées, alors qu'à aucun moment il ne nous a été présenté de bilan des coûts permettant de justifier cette démarche. L'équipe d'audit ne semble pas avoir pris en considération le caractère opérationnel des missions de nos interlocuteurs, le niveau de service demandé, et la sensibilité des sites en terme de sécurité et de sûreté.

## **Un faux problème de pilotage et de structuration**

La DGAC, dans le cadre de sa réforme, a abandonné le pilotage du réseau des Bases Aériennes, mais dans le même temps son Directeur, nous assurait de la nécessité de continuer à confier et même d'élargir les missions des SSBA.

La DGUHC dans le cadre de la LOLF est devenu notre directeur de programme, mais ne montre pas de volonté à piloter le réseau des Bases Aériennes. Si cette contradiction n'a pas échappé à l'équipe d'audit, elle a choisi de travailler sur la réduction des personnels au détriment de la gestion des compétences.

Mieux dans les scénarios proposés, elle accepte que la DGAC ne joue pas son rôle naturel mais impose un pilotage des actions à une DGUHC qui n'a aucune volonté de s'impliquer

## **Une volonté de démanteler les trois Services Spéciaux des Bases Aériennes**

La volonté clairement affichée est de démanteler l'échelon interrégional que représentent les SSBA dans la structure des Bases Aériennes, alors que certains SDBA sont passés en dessous de la taille critique et se tournent vers les SSBA, pour assurer leurs missions.

Le démembrement de ces services se traduirait par une perte à très court terme des compétences collectives et mutualisées par le réseau. Cela entraînerait le démantèlement du réseau en tant que tel.

Alors que d'un côté le ministère, pour maintenir une compétence dans le domaine routier après la décentralisation, et ne pas descendre en dessous de la taille critique dans les DDE, créait des Directions Interrégionales de Routes, l'audit propose l'opposé pour le réseau des bases aériennes.

La CFDT exige le maintien et le renforcement du rôle interrégional des SSBA en rattachant l'ensemble des personnels y compris ceux des DDE sur le programme transports aériens, tout en maintenant la convention de l'Équipement avec la Défense.

Ce scénario qui apparaît dans le rapport IGACEM-CGPC de décembre 2004 permettrait d'obtenir un réel pilotage de nos missions, maintiendrait et renforcerait nos compétences, apporterait à l'ensemble des agents une stabilité et une sécurité pour leur avenir et répondrait aux attentes de nos partenaires et des usagers en terme de qualité de service dans le domaine sensible de la sûreté et la sécurité aériennes .

-----

### **Points sur :**

- **le projet de décret portant création et organisation des directions interdépartementales des routes.**
- **Le projet de décret modifiant le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement,**

### **Intervention de la CFDT :**

Le décret sur le réseau des routes restant à l'Etat est désormais connu et les arrêtés des Préfets transférant des routes nationales vont intervenir avant la fin de ce mois.

Une nouvelle circulaire sur les transferts de compétence, des services et des agents, présentée lors du CTPM du 5 décembre, repousse de 4 mois le processus d'affectation des agents.

La CFDT n'est pas hostile à toute évolution de nos services, mais il faut aujourd'hui, en négocier le volet social. Pour la CFDT, la priorité des priorités est de mettre à profit ce délai supplémentaire pour définir les garanties collectives et individuelles apportées aux personnels en matière de revenu, d'emploi, de mobilité, d'organisation du travail et de prendre en compte la problématique des personnels dans les projets de création des DIR, des SMO, des futures DDE, voire dans les projets de transferts des personnels. Nous demandons la mise en place, dès le début du mois de janvier, d'un calendrier de négociation sur le volet social des réformes. La CFDT a également pris l'initiative d'une pétition pour appuyer notre demande de cadrage national. Nous en appellerons à l'action des personnels, dès la fin du mois de janvier.

En refusant de s'engager dans une telle démarche, de répondre à la demande de toutes les organisations syndicales pour un cadrage national, en se contentant de proposer un « traitement à la main » de la situation des personnels, en refusant de dire comment l'engagement du ministre « qu'aucun agent ne doit en être de sa poche » sera tenu, l'administration et le Ministre bloquent toute possibilité de dialogue social. C'est une attitude de mépris à l'égard des organisations syndicales et des personnels. Il est plus que temps d'apporter des réponses concrètes et pérennes sur la situation des personnels. Je rappellerai que monsieur Gandil s'y était engagé en avril 2005 : nous n'avons toujours pas entendu monsieur Gandil sur cette parole non respectée.

Nous refusons toute idée de déplacement d'office. Le nombre d'implantations de nos services doit tenir compte de la situation des personnels et proposer des solutions adaptées aux difficultés rencontrées. La mise en place du télé-travail doit être envisagée. Des préfigurateurs sont déjà d'accord pour ce principe, plus particulièrement pour le personnel de catégorie C. Il peut aussi s'agir de rechercher d'autres services d'accueil (détachement dans d'autres administrations ou services de l'Etat), voire d'acter le principe du retour prioritaire et volontaire, dans les futures DDE des personnes prépositionnées en DIR ou SMO, avant le transfert géographique définitif, dès qu'un poste est vacant dans la DDE.

L'indemnité de mobilité doit être réévaluée et non imposable sur les revenus. Le coût des transports en commun doit être totalement pris en charge ou un véhicule de service doit être mis à disposition en privilégiant le covoiturage. Tous les surcoûts sociaux (délais de transports frais de restauration, garde d'enfants...) doivent être pris en charge par l'administration.

Il ne faut pas augmenter les plages horaires de la journée de travail. Cela suppose un maintien des lieux d'embauche actuels ou la prise en compte des temps de déplacement dans les horaires de travail.

Pour ce qui concerne la garantie du maintien des rémunérations, nous l'exigeons pour les personnels en DDE ne participant plus à la VH et pour les personnels des DIR et des Conseils Généraux suite à la mise en place, à court ou moyen terme, de nouvelles organisations de travail à l'exploitation, VH comprise.

Le retard pris sur de nombreuses mesures catégorielles (statut des AE-CEE, des SAE, des adjoints, des dessinateurs et transformations d'emplois de C en B et de B

et A) et l'indication de premiers ratios promus/promouvables contribuent à démotiver de nombreux personnels, par le manque de reconnaissance de leurs compétences.

Pour la CFDT un cadrage national définissant les garanties collectives et individuelles des agents est un préalable à toute réorganisation. Aussi nous ne participerons pas au vote.

**Pour la première fois monsieur Gandil s'explique :**

- **dès le mois de janvier, des réunions bilatérales seront organisées pour mettre en place les garanties collectives et individuelles des agents dans le cadre des réformes**
- **les sujets de discussion porteront sur le volet social des réformes, pas sur ce qui relève du législatif (décentralisation, création des dir, service multi collectivités...).**

**Points sur :**

- **la mise en œuvre de la journée solidarité 2006 au ministère des Transports de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer**
- **la mise en œuvre de la journée solidarité 2006 à la Direction Générale de l'Aviation Civile**
- **la mise en œuvre de la journée solidarité 2006 à Météo-France**

### **Déclaration CFDT**

En premier lieu, nous tenons à souligner que contrairement à ce qui se passe aujourd'hui sur les réformes et leurs conséquences pour les personnels, la RTT avait fait l'objet d'une concertation approfondie.

Sur la mise en œuvre de la journée que le gouvernement appelle abusivement « de solidarité », nous estimons qu'il y a là une drôle de conception de la Solidarité qui consiste à baisser l'impôt des plus riches et faire peser le poids de la solidarité sur les seuls salariés.

La justification souvent donnée par le gouvernement lui-même pour baisser l'impôt des familles les plus aisées et d'éviter leur installation hors de France : c'est un bel exemple de solidarité de la part d'une minorité qui dispose pour elle même de revenus importants.

Les salariés ont clairement exprimé leur rejet de cette conception de la solidarité à travers les différentes actions menées le lundi de pentecôte 2005 : grèves, assemblées générales et autres rassemblements, plus de la moitié des salariés du ministère ont par leur participation à ces actions, exprimé leur mécontentement.

Pour toute réponse le ministère envisage aujourd'hui la suppression d'un jour RTT : il s'agit évidemment de retirer aux salariés toute possibilité de contester cette conception de la solidarité.

la CFDT condamne sans réserve cette décision unilatérale du gouvernement et nous vous rappelons que nous avons demandé un rapport annuel pour vérifier que cette journée travaillée gratuitement par les salariés ira bien à la prise en charge de la dépendance.

Néanmoins, la CFDT serait disposée à adopter une attitude ouverte si les modalités retenues pour cette journées de solidarité » ne remettaient en cause ni les congés annuels, ni les jours fériés, ni les jours RTT, par un dispositif d'augmentation de la durée quotidienne par exemple.

Mais nous voterons contre les textes proposés.

**Point sur :**

- **le Projet d'arrêté portant prorogation du mandat de la CAP des Attachés d'administration centrale**
- **le Projet d'arrêté portant prorogation du mandat de la CAP des personnels administratifs supérieurs des services déconcentrés**

Explication : le retard sur la fusion des corps nécessite le report du mandat des élus. La CFDT a voté pour.

Point d'échange et information sur l'évolution des emplois en 2006 (ETP par macro grade).

La CFDT a dénoncé le manque de transparence et de lisibilité dans les informations données sur la LOLF et le budget 2006 au ministère.

Le socle des emplois au ministère a été établi à partir des effectifs présents au 31 décembre 2005 sans tenir compte de la vacance de postes qui s'élève à plus de 3000 agents. Et c'est sur ce socle que le ministère prévoit la suppression de 767 Equivalents Temps Plein Travaillés soit un plafond d'emploi de : 92215 ETPT. Cela se traduira par beaucoup plus d'agents en moins dans nos services, le ministère annonce moins 1378 agents dans les services.

Nous avons fait valoir que le pilotage de la masse salariale, avec ses deux contraintes, un plafond d'emplois et une limitativité des dépenses de personnels, amènera les gestionnaires à gérer les ETPT dans une moyenne qui pourra peut être s'approcher du plafond d'emplois, mais sera toujours en moyenne en dessous de ce plafond d'emplois.

À la demande des organisations syndicales, une réunion technique sera organisée par l'administration.